

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JANVIER 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Serge BALAO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à 18h40, après le vote de la délibération n°6) - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le MAIRE

M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à M. Bernard DUPOUY

Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 18h40, après le vote de la délibération n°6)

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : SDIS : MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES - CONVENTION

Pour favoriser le développement du volontariat, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) applique un mécanisme de décote sur les contributions communales quand des agents municipaux sont sapeurs-pompiers volontaires et à la condition qu'ils soient libérés sur leur temps de travail.

Pour la Ville de Dax, deux agents sont concernés. Par conséquent, la contribution au SDIS sera réduite de 1 279,61 €.

La contribution pour l'année 2017 sera ainsi de 776 509,64 €.

Une convention a été rédigée pour finaliser les engagements réciproques des deux parties.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec le SDIS, relative à la mise à disposition de deux agents municipaux en tant que sapeurs-pompiers volontaires, pour l'année 2017,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170126-5-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 30 Janvier 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».